

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 15 juillet 2013

Date de convocation : 4 juillet 2013

PRESENTS : ZDAN Michel, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, CHENIN Joséphine, DEMESSANCE Florence, Noël MESPLES, FERNET Josette, TEYSSEYRE Catherine

EXCUSES : NOYES Sylvie, GLENADEL Jacques (pouvoir donné à Michel ZDAN), SABATIER Evelyne,

ABSENTS :

SECRETAIRE : VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU : séance ouverte à 20 h 40

1) Mise à disposition du préfabriqué au SIC

Transfert de la propriété du préfabriqué de l'école maternelle à la Commune par le Conseil Général. De fait le conseil autorise Monsieur Le Maire à établir un bail de mise à disposition de ce préfabriqué au SIC sans conséquence ni contrainte pour la Commune.

2) Répartition des sièges CCVA

Conformément à la Loi, précisant que la répartition des sièges doit respecter un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque collectivité locale participante, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une représentativité minimum de 2 délégués au futur conseil communautaire issu des élections municipales de 2014. Toute représentativité inférieure s'inscrit dans la volonté de faire disparaître les petites communes.

3) Modification de la subvention association

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la subvention attribuée aux Amis du Comité des Fêtes.

4) Proposition acquisition de l'emplacement réservé n°10

Après lecture de la proposition d'acquisition de l'emplacement réservé n° 10, le conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à faire effectuer le bornage de la parcelle 778 et à conclure les actes notariés correspondants. Le géomètre sera celui actuellement ayant à charge le bornage de cet emplacement réservé avec le propriétaire de la parcelle

5) Attribution d'intention vente de terrain WA 18

Proposition d'acquisition parcelle WA 18 dans les conditions précédemment évoquées par la délibération **5 avril 2013** acceptée à l'unanimité par le conseil.

6) Question diverses

- a) 1^{ère} tranche de travaux du cimetière : le routier depuis la RD28 jusque 10 mètres en dessous de la limite supérieure de la parcelle du Rieutarel. Montant de l'opération 5000.00 € HT.
- b) Tarif de location pour les associations extra communales lors de manifestations à but lucratif :
Salle Polyvalente : associations intercommunales 200.00 €, associations en dehors de l'intercommunalité 300.00 €.
Salle des Associations : associations intercommunales 100.00 €, associations en dehors de l'intercommunalité 150.00 €
- c) Réponse favorable à la demande de subvention de l'association chargée de regrouper les fonds d'aide à la Commune sinistrée de Saint Béra.
- d) Proposition de maquette du panneau de Grazac

Séance levée à 22 h 55